

////////////////////////////////////
**16- 2011 : Convention avec le C.A.U.E. (conseil architecture urbanisme environnement) du
Morbihan**

Vu la volonté de la commune de requalifier les espaces publics en centre bourg
Vu la compétence du CAUE dans le domaine de l'aménagement urbain
Vu la cotisation transférée à Pontivy Communauté pour bénéficier des conseils du CAUE du Morbihan
Vu le courrier du 11 février 2011 du CAUE présentant la démarche de conseil pour aider la commune dans sa réflexion

Il est demandé au Conseil municipal

- De prendre connaissance de la convention
- D'autoriser le Maire à signer la convention

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de convention avec le CAUE et sur proposition de Monsieur le Maire :

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de cette convention et la mise en œuvre de ce dossier en vue d'améliorer l'aménagement urbain dans le centre -bourg

////////////////////////////////////
Plan de trésorerie de la commune

Monsieur le Maire présente un tableau récapitulatif toutes les dépenses et les recettes de la commune dans le cours de l'année et incluant les budgets annexes. Celui-ci doit nous permettre d'avoir une vision à la fois globale et plus précise de l'état de la trésorerie de la commune.

////////////////////////////////////
17-2011 Demande de subvention pour la rénovation globale du Stade Joseph Jéhanno

Vu les nombreuses demandes orales du club GSE de Kerfourn lors de l'assemblée générale du 5 juin 2010

Vu la confirmation écrite reçue en mairie le 4 février 2011 réduisant à trois demandes numérotées ci-dessous.

Une démarche globale est à envisager pour la rénovation du terrain. D'importants travaux de sécurisation, de mise aux normes et de rénovation de l'équipement qui date de 1975. La demande de subvention à l'état à hauteur de 27 % est possible pour les équipements sportifs. La D.E.T.R. 2011 doit être adressée avant le 15 mars 2011 à la sous préfecture. La demande de subvention au Conseil général doit être adressée avant le 1er octobre. Le taux est de 20 % pour les terrains de grands jeux, vestiaires et douches. Nous devons valider les deux dossiers de subvention avant le début des travaux.

Une estimation chiffrée a été effectuée depuis la réception du courrier du club :

- Mise aux normes de l'assainissement :

- étude313,55 € HT
- équipement lit à massif de zéolite et station de relevage11 000,00 € HT

- rénovation de la plomberie2 302,14 € HT

- remplacement des faïences suite aux travaux de plomberie492,29 € HT sans la pose

- changement des portes abîmées (1)3 110,01 € HT

- clôture pour séparer le stationnement des voitures et l'aire de jeux des enfants (2).....9 256,00 € HT

- plaque nommant le stade en lien avec notre délibération 87-2010 du 2 décembre 2010 :..... 200,00 € HT

- mise aux normes des buts (hauteur) :85,00 € HT

- défeutrage et nouveau gazonnement :691,30 € HT

TOTAL HT

27 450,29 € HT

Auxquels pourront s'ajouter dans le courant de l'année :

- la modification de l'éclairage du terrain d'entraînement (3) (non subventionné demande technique à préciser au SDEM après avoir rencontré les membres du club et avant chiffrage)

- le lessivage et la peinture des mains courantes en régie

Monsieur le Maire demande au Conseil l'inscription de ce projet dans le budget primitif 2011 à hauteur de 40 000 €, l'accord sur les travaux envisagés, l'autorisation d'effectuer les demandes de subvention.

Monsieur Michel MARIVAIN annonce qu'il s'abstiendra sur cette question estimant qu'il manque des

informations notamment sur la question de l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire indique que ce secteur est en zonage d'assainissement individuel sur notre document d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, par 8 voix POUR et une abstention :

- De donner son accord sur ces travaux et d'inscrire le projet de rénovation du stade de foot au budget primitif 2011 pour un montant estimatif de 40 000 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions pour ce dossier auprès
 - des services de l'Etat au titre de la DETR 2011.....7 411,58 € (27 % de la dépense de 27 450,29 € HT)
 - auprès du Conseil général (Taux de solidarité départementale)...5 490,06 € (20% de la dépense de 27 450,29 € HT)

- de donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour la mise en œuvre de ce dossier et la signature des documents y afférents

- décide qu'une réflexion plus précise sera menée sur le choix de la filière d'assainissement après la rencontre avec les membres du bureau de la GSE Kerfourn



18-2011 Rénovation de la médiathèque

Vu la convention de partenariat avec le Conseil Général abordé lors de la délibération 70-2010 du 9 septembre 2010

Dans le cadre de l'embellissement du centre bourg et de l'amélioration de l'accueil du public, en complément de la rénovation des toilettes publiques, des travaux sont à envisager sur la bibliothèque et l'espace multimédia.

- Deux pans de murs sont à enduire.
- Le bâtiment de la médiathèque est à repeindre depuis de nombreuses années.
- Le candélabre fixé au mur est à enlever car il est mal situé
- Un éclairage avec détecteur de présence serait plus adapté.
- La mise en place d'un espace vert avec une rampe d'accès sera effectuée en régie. Ces travaux d'aménagement rentrent dans le P.A.V.E. communal pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à cet espace public.
- Le passage par la porte arrière est à adapter au handicap. Nous avons sollicité M Bouyat pour cela. Son avis nous parviendra samedi matin. Nous prévoyons dès à présent le devis pour le remplacement de la porte.

La demande de subvention du Conseil Général au titre de l'aménagement des bibliothèques est à adresser avant le 1er octobre. Le taux dont bénéficie la commune est de 50 %.

Une demande de subvention de 50 % du solde restant à la charge de la commune au titre de la restauration du patrimoine est possible auprès de Pontivy Communauté puisque ce bâtiment abritait l'ancienne mairie de la commune. Nous devons valider ces demandes de subvention avant le début des travaux.

Une estimation chiffrée a été effectuée :

- Maçonnerie2 875,02 € HT
- Peinture et ravalement4 137,00 € HT
- Electricité :763,00 € HT
- Porte arrière :1 510,00 € HT

TOTAL HT	9 285,02 € HT
----------	---------------

Monsieur le Maire demande au Conseil l'inscription de ce projet dans le budget primitif 2011 pour une somme de 12 000 €, l'accord sur les travaux envisagés, l'autorisation d'effectuer les demandes de subvention.

Après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal DONNE SON ACCORD à l'unanimité pour

- la réalisation de travaux à la médiathèque pour un montant HT de 9 285,02 € HT (soit

11104,88 € TTC) et pour l'inscription d'un montant de 12 000 € au budget primitif 2011 de la commune au compte 2313 – immobilisation en cours - constructions

- autoriser Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention pour ce dossier auprès du Conseil général du Morbihan pour un montant de 4 642,51 € soit 50 % de la dépense HT au titre de l'aménagement d'un bâtiment à usage de médiathèque.
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de Pontivy Communauté au titre de la restauration du bâtiment pour 50 % du solde hors taxe restant soit 2 321,25 €



19-2011 : Installation d'un columbarium au cimetière

Nous sommes sollicités depuis deux ans par les habitants de la commune pour disposer d'un columbarium au cimetière communal. Un groupe de travail est nécessaire pour déterminer le lieu le plus approprié pour l'installation de cet équipement. Un dispositif de douze places semble suffisant dans un premier temps. Le budget prévisionnel est de 3 990 € HT.

La demande de subvention D.E.T.R. 2011 doit être adressée avant le 15 mars 2011 à la sous préfecture à hauteur de 30%.

La demande de subvention du Conseil Général au titre du taux de solidarité départementale est à adresser avant le 1er octobre. Le taux dont bénéficie la commune est de 30 %.

Nous devons valider ces demandes de subvention avant le début des travaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'inscription de ce projet dans le budget primitif 2011, l'accord sur les travaux envisagés, l'autorisation d'effectuer les demandes de subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DONNE SON ACCORD**, pour :

- la mise en œuvre des travaux d'installation d'un columbarium au cimetière et l'inscription d'un montant de 5 000 € au budget primitif 2011 de la commune pour le financement de ce projet
- Autoriser Monsieur le maire à effectuer les demandes de subventions pour ce dossier auprès
 - Des services de l'Etat au titre de la DETR 2011 pour la somme de 1 197 € (soit 30 % de la dépense HT)
 - Du Conseil général du Morbihan au titre du TSD (Taux de solidarité

cadastrée ZC 195 et de le fixer de la façon suivante :

-	prix HT	14 715,72 €
-	TVA sur marge 5,5 %.....	2 517,37 €

Soit un prix de vente de 17 233,09 € TVA sur marge incluse

- de donner tout pouvoirs à Monsieur Le Maire pour la mise en œuvre de ce dossier et la signature des documents y afférents

////////////////////////////////////

Questions diverses :

A) droit à la formation des élus

Pour information, les élus ont, de par la loi, la possibilité de bénéficier de formations. Les élus doivent présenter leurs demandes.

B) Point d'accès au droit

Nous avons voté une motion 61-2010 le 1 juillet 2010 pour le maintien d'une justice de proximité. Depuis la fermeture du tribunal de Pontivy, Loudéac et Ploërmel, Le ministère de la justice a proposé la création d'un point d'accès au droit Nord Morbihan regroupant Ploërmel et Pontivy. Des permanences existent depuis le 27 septembre 2010, le lundi et jeudi dans les locaux de la sous-préfecture à Pontivy. L'état verse une somme unique de 32 000 € la première année. Le budget prévisionnel est de 53000 €. Pour compléter ce budget, la commune ou la communauté de commune sera sollicitée. Le bureau communautaire semble être convaincu de la nécessité de disposer de cette permanence sur le territoire.

C) Vente Oliviero-Darcel

Un acquéreur a présenté une offre de 41 000 €. Notre délibération 01-2011 est donc annulée.

D et E) Z.D.E. de Pontivy Communauté

Suite aux arrêtés préfectoraux du 7 janvier 2011 et pour compléter notre délibération 76-2010 du 7 octobre 2010, les ZDE N°5, 9 et 10 sont créées. Les ZDE N°6 et 11 sont rejetées.

G) réservation Koarheg sans suite

Monsieur le Maire informe que trois parcelles de terrain du lotissement Koarheg avait été réservé récemment mais que faute de financement, deux d'entre elle ont été annulé. Une troisième à également été annulé en raison du projet d'implantation d'éoliennes à proximité par la société Juwi. L'affaire concernant la plainte de l'association APB contre l'implantation des éoliennes à Kerfoun est pour l'instant toujours en instance au Tribunal administratif de Rennes.

H) Filière Bois énergie

Le travail de diagnostic, de rencontres des différents intervenants de la filière, du recensement du gisement bois mobilisable pour les chaudières bois plaquettes individuelles ou collectives est maintenant terminé. Dans l'esprit du discours du 1 janvier sur le projet Breizh-Bocage et le partenariat entre la commune et les agriculteurs pour l'entretien du bocage, la commune de Kerfourn est choisie par le Pays de Pontivy pour l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur communal parmi les communes de Pontivy Communauté.

I) Elections :

Sarah CHAMOT se propose pour remplacer Michel MARIVAIN pour la permanence du bureau de vote le dimanche 27 mars

La séance est levée à 22 h 20

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
MARIVAIN Joël		COBIGO Françoise	Absente
KERDAL Anne-Marie	Excusée	CHAPEL Marc	
CHAMOT Sarah		JOSSE Sophie	
LE CORRONC Jean-Pierre		MARIVAIN Michel	
SAINT-JALMES Philippe		MORVAN Patrice	Absent
LE SANT Jean-Paul		CHEVEAU Isabelle	Excusée